

Arrêté n° 24/0030

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément de la Direction du Patrimoine et de la Réhabilitation, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Monsieur Charles WALLERAND, Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation.

Annule et remplace l'arrêté 23/0045

ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Monsieur Charles WALLERAND, Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

⇒ Commandes passées sur marché selon le process achats de LMH, et pour la Direction du Patrimoine et de la Réhabilitation comme repris dans les tableaux joints au présent arrêté.

⇒ Taxes et participation liées à l'application des règles d'urbanisme et intervention des services concessionnaires de services publics et autres fournisseurs de fluides en situation de monopole, qui relèvent de la Direction du Patrimoine et de la Réhabilitation.

⇒ Remboursement des frais professionnels aux collaborateurs de la Direction du Patrimoine et de la Réhabilitation : visa conjoint avec la DGA RT.

⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel de la Direction du Patrimoine et de la Réhabilitation dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Générale Adjointe Ressources et Transformation ou à la Direction Générale.

⇒ Signature de tout courrier, document et acte qui relèvent de la Direction du Patrimoine et de la Réhabilitation.

⇒ Signature de tous les documents afférant à l'exécution, la réception ou la liquidation des contrats publics qui relèvent de la Direction du Patrimoine et de la Réhabilitation.

⇒ Signature des actes de sous-traitances pour les contrats et marchés publics.

⇒ Signature de tous les documents afférant à la mise en œuvre des autorisations administratives de travaux qui relèvent de la Direction du Patrimoine et de la Réhabilitation.

⇒ Signature de toute autorisation d'urbanisme du ressort de la Direction du Patrimoine et de la Réhabilitation.

⇒ Signature des permis de construire, des permis d'aménager et des autorisations de démolir du ressort de la Direction du Patrimoine et de la Réhabilitation.

⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des partenaires, fournisseurs et opérateurs institutionnels et associatifs, des collectivités locales et territoriales, des tiers, des locataires qui relèvent de la Direction du Patrimoine et de la Réhabilitation.

Article 2 : Cette délégation de signature s'exerce sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Charles WALLERAND, Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation, la délégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté, à l'exception de :

- la signature des autorisations d'urbanisme, des permis de construire, des permis d'aménager et des autorisations de démolir,

sera exercée par ordre de priorité suivant et selon leurs disponibilités par :

- Monsieur Romain DUBOIS, en sa qualité de Responsable de l'équipe réhabilitation,
- Monsieur Nicolas DEMOTIER, en sa qualité de Responsable de l'équipe réhabilitation et diffus,
- Monsieur Benoit ROUSSEAU, en sa qualité de Responsable des travaux programmés.

Article 4 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 02 juillet 2024

Le Directeur Général
Maxime BITTER

Le Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation
Charles WALLERAND



Le Responsable de l'équipe réhabilitation
Romain DUBOIS



Le Responsable de l'équipe réhabilitation et diffus
Nicolas DEMOTIER



Le Responsable des travaux programmés
Benoit ROUSSEAU



DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLT SUBDELEGATAIRE
DPR-DDI	Commandes Fonctionnement inférieures à 300€ TTC	Directeur DPR Charles WALLERAND / Directeur DDI Sébastien LEFEBVRE avec subdélégation (visa et réception)		Assistante de Direction Ophélie DEGALLAIX (saisie et réception)	
	Commandes Fonctionnement entre 300€ et 100 000€ TTC	Directeur DPR Charles WALLERAND / Directeur DDI Sébastien LEFEBVRE (visa 1) et avec subdélégation (réception)	DG	Assistante de Direction Ophélie DEGALLAIX (saisie et réception)	
	Commandes Fonctionnement supérieures à 100 000€ TTC	Directeur DPR Charles WALLERAND / Directeur DDI Sébastien LEFEBVRE (réception avec Subdélégation) + visa 1 + DG (visa 2)	remplacement DG selon les règles habituelles (visa 1 et 2)	Assistante de Direction Ophélie DEGALLAIX (saisie et réception)	

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION du Patrimoine et de la Réhabilitation Charles WALLERAND	Commandes Investissement/Exploitation inférieures à 3 000€	Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation Charles WALLERAND (avec Subdélégation visa 1 et réception)		(visa 1 et réception) Antoine CARTON - Rachid AZZOUGH - Rémi FERNANDES - Loïc REGNIER - Benoit ROUSSEAU - Paulina Gancarczyk - Allam LAID - Florian RUCQUOIS	se remplacent entre eux
	Commandes investissement/Exploitation entre 3 000€ et 100 000€	Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation Charles WALLERAND (avec Subdélégation visa 1 et réception) + visa 2 et visa3	Directeur général Maxime BITTER (visa 2)	Chargés d'opérations (visa 1 et réception) Antoine CARTON - Rachid AZZOUGH - Rémi FERNANDES - Loïc REGNIER - Benoit ROUSSEAU - Paulina Gancarczyk - Allam LAID - Florian RUCQUOIS	se remplacent entre eux
	Commandes investissement/Exploitation supérieures à 100 000€	Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation Charles WALLERAND (avec Subdélégation visa 1 et réception) + visa 2 et visa 3 + DG (visa 4)	Directeur général Maxime BITTER (visa 2 et 3) et remplacement DG selon les modalités habituelles	Chargés d'opérations (visa 1 et réception) Antoine CARTON - Rachid AZZOUGH - Rémi FERNANDES - Loïc REGNIER - Benoit ROUSSEAU - Paulina Gancarczyk - Allam LAID - Florian RUCQUOIS	se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION du Patrimoine et de la Réhabilitations Charles WALLERAND	Commandes Investissement Inférieures à 3 000€ TTC	Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation Charles WALLERAND (avec subdélégation pour visa 1 et réception)		Chargé d'opérations Romain DUBOIS- Clément HAFIAIEDH - Jessy FRENOY - Tom RICOURT - Nicolas DEMOTIER - Mégane BILLARD - Salim BENZINE - Yohann DELCHAMBRE - Sérin KURBAN - Fayçal LAOUAR - Sandrine PECQUEUX - Océane BAILLEUL (visa 1 + réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement entre 3 000€ et 100 000€ TTC	Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation Charles WALLERAND (avec subdélégation pour visa 1 et réception) + visa 2 et 3	Directeur général Maxime BITTER	Chargé d'opérations Romain DUBOIS- Clément HAFIAIEDH - Jessy FRENOY - Tom RICOURT - Nicolas DEMOTIER - Mégane BILLARD - Salim BENZINE - Yohann DELCHAMBRE - Sérin KURBAN - Fayçal LAOUAR - Sandrine PECQUEUX - Océane BAILLEUL (visa 1 + réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement supérieures à 100 000€ TTC	Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation Charles WALLERAND (avec subdélégation pour visa 1 et réception + visa 2 et visa 3 + DG visa 4	Directeur général Maxime BITTER et remplacement DG selon les modalités habituelles	Chargé d'opérations Romain DUBOIS- Clément HAFIAIEDH - Jessy FRENOY - Tom RICOURT - Nicolas DEMOTIER - Mégane BILLARD - Salim BENZINE - Yohann DELCHAMBRE - Sérin KURBAN - Fayçal LAOUAR - Sandrine PECQUEUX - Océane BAILLEUL (visa 1 + réception)	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLT SUBDELEGATAIRE
DDI + DPR	Factures sur marchés à tranches fermes inférieurs à 300 000€ TTC	Chargés d'opération (visa responsable du marché)	Se remplacent entre eux		
	Factures sur marchés à tranches fermes supérieurs à 300 000€ TTC	Chargés d'opération (visa responsable du marché) + Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE / Directeur du Patrimoine et de la réhabilitation Charles WALLERAND	Directeur Général Maxime BITTER		